



COMPTE-RENDU

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 27 JUIN 2024

PRESENTS : M CHAILLOU – Mme POULAIN – M MORIN – Mme LANG – M JOJON – Mmes GAUDIN HENAFF – SERRANO – MM METAIS – LECHAUVE – Mme LE GALLOU – MM GOURON – CHAUMONT – Mmes LEMELIN – CORTET – TIBERGHIEU – BERTRAND – M DENIS

ABSENT EXCUSE : Monsieur CHEVALLIER Philippe a donné procuration à Madame LEMELIN Arlette

SECRETAIRE : Madame LANG Valérie

Avant d'aborder les différents points mis à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à tous les Conseillers présents, s'il peut être exceptionnellement ajouté un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Point 10 : Convention avec le Conseil Départemental du Loiret pour l'enfouissement des réseaux aériens et la réalisation de travaux de génie civil communs Avenue du Général Leclerc.

En effet, il précise que, lors de la réception du chantier, les deux parties se sont aperçues que la convention n'avait jamais été signée.

L'assemblée donne son accord.

2024_D041 REGLEMENT FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE BOUCHE ENGAGES PAR LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE POUR LE FACTEUR D'ORGUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- DECIDE de prendre en charge les frais engagés par la commune de Bonny-sur-Loire pour le facteur d'orgue,
- AUTORISE Monsieur le maire à régler les frais d'hébergement à Monsieur FEUILLETTE David pour un montant de 140.00 € et les frais de bouche au QG Pizzeria Sandwicherie pour un montant de 127.50 €,
- INFORME que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2024, article 623, comptabilité M 57.

2024_D042 ORGANISATION CONCERT D'ORGUE A L'EGLISE SAINT-AIGNAN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- DECIDE d'organiser, suite au don d'un généreux donateur, un concert d'orgue gratuit pour les administrés avant la fin de l'année,
- AUTORISE Monsieur le maire à régler le concert au facteur d'orgue, les frais d'hébergement et frais de bouche à tous les prestataires sollicités,
- INFORME que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2024, article 623, comptabilité M 57.

2024_D043 OPPOSITION DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE AU TITRE DE LA RETENUE DE GARANTIE POUR L'ENTREPRISE SOCIETE NOUVELLE GENNETIER TECHNIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE,

- d'APPROUVER l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- d'OPPOSER au créancier Société Nouvelle GENNETIER Techniques la prescription quadriennale au titre de la retenue de garantie, étant donné que les réserves n'ont jamais été levées,
- d'ENCAISSER la retenue de garantie d'un montant de 3 616.71 € relative aux travaux de serrurerie pour la construction de l'école maternelle et du restaurant scolaire,
- d'EMETTRE un titre de recettes au compte 75888 du budget communal 2024, comptabilité M 57.

2024_D044 OPPOSITION DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE AU TITRE DE LA RETENUE DE GARANTIE POUR L'ENTREPRISE TAVERNIER JACQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE,

- d'APPROUVER l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- d'OPPOSER à l'entreprise TAVERNIER Jacques la prescription quadriennale au titre de la retenue de garantie,
- d'ENCAISSER le solde de la retenue de garantie d'un montant de 104.48 € relative aux travaux de menuiserie pour l'aménagement partiel de la Maison de Santé Pluridisciplinaire,
- d'EMETTRE un titre de recettes au compte 75888 du budget communal 2024, comptabilité M 57.

2024_D045 APPROBATION DU MARCHE MAPA TRAVAUX AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENOVATION DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE DU 4 SEPTEMBRE ET RUE DU PORC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur MORIN Jean-Michel, Adjoint au Maire et rapporteur,
- VALIDE l'avis de la Commission MAPA en date du 29 mai 2024,
- ATTRIBUE le marché de travaux d'aménagement de voirie, rénovation du réseau eau potable rue du 4 septembre et rue du Porc à l'entreprise COLAS, domiciliée à Saint-Cyr-en-Val (45590), 120 rue des Genêts, pour un montant total (voirie & eau potable) de 208 494.50 € HT, soit 250 193.40 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant avec l'entreprise COLAS ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier,
- INFORME que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets communal et SIAEP Bonny/Ousson 2024.

2024_D046 EAU POTABLE – CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SIAEP BONNY/OUSSON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur MORIN Jean-Michel, Adjoint au Maire et rapporteur,
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'eau potable Rues du 4 Septembre/du Porc avec le SIAEP BONNY/OUSSON,
- AUTORISE le recouvrement auprès du SIAEP BONNY/OUSSON de l'intégralité des frais engagés par la Commune de Bonny-sur-Loire pour les travaux de rénovation du réseau d'eau potable dans le cadre des travaux d'aménagement des Rues du 4 Septembre/du Porc,
- INDIQUE que la recette sera recouvrée à l'article 2151 du budget communal M57.

2024_D047 TARIFS ALSH PERISCOLAIRE GARDERIE & EXTRASCOLAIRE PETITES VACANCES – RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame POULAIN Véronique, Adjointe au Maire et rapporteur,
- VALIDE les nouveaux tarifs de l'ALSH périscolaire Garderie et ALSH extrascolaire Petites Vacances,
- INDIQUE que son application entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2024/2025,
- INDIQUE que les recettes correspondantes seront recouvrées à l'article 7066 du budget communal M57.

2024_D048 ALSH ETE 2024 - STAGE BAFI NON REMUNERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame POULAIN Véronique, Adjointe au Maire et rapporteur,
- AUTORISE le Maire à établir une convention de stage non rémunéré à Madame CAREME Alexia, domiciliée à Bonny-sur-Loire, 35 bis Avenue du Général Leclerc, pour les périodes du 10 au 24 juin 2024 à la garderie puis du 08 au 19 juillet 2024 à l'ALSH Eté, afin de valider son stage pratique BAFI.

2024_D049 CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS ET LA REALISATION DE TRAVAUX DE GENIE CIVIL COMMUNS AVENUE DU GENERAL LECLERC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- ADOPTE le projet d'enfouissement des réseaux aériens Avenue du Général Leclerc à Bonny-sur-Loire,
- ACCEPTE la participation communale fixée à 30 % du montant HT des dépenses du Conseil Départemental du Loiret, soit 43 500.00 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental du Loiret pour l'enfouissement des réseaux aériens et la réalisation de travaux de génie civil communs Avenue du Général Leclerc,
- INFORME que les crédits nécessaires ont été inscrits sur le budget communal 2024, article 65733, comptabilité M57.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- ⇒ **Monsieur CHAILLOU Michel**
- ▶ informe les élus des attributions de la DETR pour 89 220 € et du Fonds Vert pour 52 283 € concernant les travaux de rénovation de l'école des Petits.
 - ▶ informe les élus de l'attribution de la subvention Départementale pour 93 395 € concernant les travaux de voirie Rues du 4 septembre/de Porc.
 - ▶ informe les élus que le Département a accepté de financer la dissimulation des réseaux pour le haut de rue du 4 septembre pour 2025.
 - ▶ informe les élus que la commune est retenue dans le nouveau dispositif France Ruralité Revitalisation (FRR) qui remplace les ZRR au 1^{er} juillet 2024.
 - ▶ informe les élus que le permis de construire pour le projet photovoltaïque de la Borde est accordé.
 - ▶ informe les élus que l'escalier entre le city stade et le parking Bi1 est réalisé avec une prise en charge à hauteur de 50 % de Schiever.

▶ a reçu l'harmonie qui souhaite fêter son 160^{ème} anniversaire en 2025. La date demandée est le 5 octobre 2025, en même temps que le défilé Beaupin Lagier avec la venue de la musique de la Gendarmerie mobile. Un concert serait organisé dans l'après-midi. De plus, l'harmonie envisage une cérémonie en juin 2025 à l'Arc de Triomphe avec l'harmonie de Beaulieu et les anciens combattants. Voir pour inscrire ces évènements dans le PACT communautaire.

▶ informe les élus d'une réunion SIAEP le 5 juillet 2024 à 8 h 30 avec l'entreprise qui a installé les palplanches.

⇒ **Madame GAUDIN HENAFF Evelyne** ▶ a besoin de bénévoles volontaires élus pour les jeux de l'après-midi (15 h 30 à 17 h 30) le 14 juillet 2024.

▶ informe les élus que la retraite aux flambeaux partira des Varichards cette année.

⇒ **Monsieur METAIS Jean-Michel** ▶ a eu une demande d'un agent communal ce même jour concernant la climatisation du tracteur qui ne fonctionne plus. Ce même agent en a parlé à la DGS mardi matin. Madame CORTET ne trouve pas normal que ce sujet soit évoqué en Conseil Municipal : c'est à ses supérieurs hiérarchiques de gérer une telle situation.

▶ a lu que Monsieur le Maire avait rencontré le Président du Département du Loiret pour le pont Bonny/Beaulieu.

⇒ **Madame LE GALLOU Annick** ▶ parle au nom des résidents de la Villeneuve : quand les trottoirs vont-ils être nettoyés ? ADS 45 a commencé ce matin. Quand les nids de poule vont-ils être rebouchés ? La commune espère bientôt. Pourquoi arroser les fleurs alors qu'il pleut pendant 3 jours ? Les agents n'arrosaient pas mais mettaient de l'engrais liquide. S'il est mis lors de beau temps, les fleurs seront brûlées.

⇒ **Monsieur GOURON Christian** ▶ évoque la tonte faite entre Bonny et Ousson : ce n'était peut-être pas utile. Les élus en conviennent et verront à ce qu'il n'y ait qu'une allée de faite pour accéder aux bords de la Cheuille + nettoyage des tables/bancs.

⇒ **Madame LEMELIN Arlette** ▶ évoque également les nids de poule au Buisson.

⇒ **Madame CORTET Trinité** ▶ évoque également les nids de poule entre Vaupy et le Pilori.

La séance est levée à 20 h 05.

Le Maire,
Michel CHAILLOU



Le Secrétaire de séance,
Valérie LANG

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Valérie Lang', written over a light blue grid background.